

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 26 janvier 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202101-03

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 6 janvier 2021.

Voici la réponse à chacun des points de votre demande :

Point 1

Après vérification, nous vous informons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Point 2

Participation aux formations d'initiation à la chasse et de chasse au dindon sauvage			
Année	Arme à feu	Arc ou Arbalète	Dindon
2015	19 968	9 049	5 540
2016	19 812	9 517	5 827
2017	19 004	10 001	6 592
2017	18 550	9 093	5 979
2019	17 376	8 504	5 146
2020	13 530	21 844	9 075

... verso

Point 3

Les données préliminaires de ventes sur les espèces de gros gibier avec "coupon de transport" sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp>

Point 4

Les données des récoltes pour l'année 2020 seront rendues disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/etudes-rapports-recherche-statistiques/statistiques-de-chasse-de-piegeage/>

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. Avis de recours